

**Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros Guirec  
Commune de Saint Quay Perros  
A R R E T E**

**Portant interdiction de circulation sur  
sur une partie de la rue de Ker Noël  
du 20 mars au 2 avril 2023  
Le Maire de Saint Quay Perros**

V U

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise CEGELEC, en date du 10 mars 2023

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de Ker Noël, au niveau du futur lotissement situé sur la parcelle BS 30, pendant toute la durée des travaux de raccordement au réseau électrique, entrepris par CEGELEC, du 20 mars au 2 avril 2023

**A R R E T E**

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Ker Noël, au niveau du futur lotissement situé sur la parcelle BS 30, pendant toute la durée des travaux de raccordement au réseau électrique, du 20 mars au 2 avril 2023

**Article 2 :** Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

**Article 3 :** Les véhicules seront déviés par la rue de Goas Huet

**Article 4 :** Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation, sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 20 mars 2023

**Article 5 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise CEGELEC

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 15 mars 2023

**LE BOZEC Marcel**  
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 15 mars 2023







22700 SAINT-QUAY-PERROS  
*Le calme à deux pas de la mer*

